



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-036

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Rodolphe MEZAN , Jacques MONTAGARD, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Régis LOMBARDI donne pouvoir à Conception CANDORE-PELIZZA

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget primitif 2010 DE LA VILLE qui se présente ainsi :

EN DEPENSES ET EN RECETTES

Section investissement..... 41 181 019,00 €

Section fonctionnement..... 75 249 584,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	24 560 529,00	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserve	2 460 000,00
Ch. 20	Immob. Incorporelles	1 421 030,00	Ch. 13	Subv. Investissement	2 171 833,00
Ch. 204	Sub équipements versées	70 000,00	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	25 826 412,00
Ch. 21	Immob. Corporelles	3 598 964,00	Ch. 21	Immob. Corporelles	
Ch. 23	Travaux	11 207 096,00	Ch. 23	Immobilisations en cours	6 050 000,00
Ch. 27	Autres immob financières		Ch. 27	Autres immob. Financières	
Ch. 4581	Opérations sous mandats	110 000,00	Ch. 4582	Opérations sous mandats	110 000,00
			Ch. 024	Produit des cessions	244 724,00
Ch. 040	Opération orde de transfert entre sections	213 400,00	Ch.040	Opération orde de transfert entre sections	1 371 500,00
			021	Prélèvement	2 946 550,00
	TOTAL	41 181 019,00		TOTAL	41 181 019,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 011	Charges à carac. général	15 787 674,00	Ch. 013	Atténuation de charges	390 000,00
Ch. 012	Charges de personnel	38 994 888,00	Ch. 70	Vente de produits	4 717 603,00
Ch. 014	Atténuation de produits	189 000,00	Ch. 73	Impôts et taxes	52 718 236,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	12 857 387,00	Ch. 74	Subvention d'exploitation	16 286 351,00
Ch. 66	Charges financières	2 852 809,00	Ch. 75	Aut. Produits gestion courantes	840 434,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	249 776,00	Ch. 76	Produits financiers	2 500,00
Ch. 042	Opération ordre de transfert entre sections	1 371 500,00	Ch. 77	Produits exceptionnels	81 060,00
023	Prélèvement	2 946 550,00	Ch,042	Opération ordre de transfert entre	213 400,00
	TOTAL	75 249 584,00		TOTAL	75 249 584,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2010 de la VILLE

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-037

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

SPORTS

Objet : CONVENTIONS D'OBJECTIFS A PASSER AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION EGALE OU
SUPERIEURE A 23.000 EUROS

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Jacques MONTAGARD, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Serge PAIOLA Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Pour soutenir l'activité des associations sportives locales, la Commune de SETE leur attribue notamment des subventions.

Des conventions sont passées avec les associations bénéficiaires d'une subvention de plus de 23.000 Euros en vue de définir, pour l'année sportive, les missions et les objectifs arrêtés en collaboration avec les intéressés.

Des conventions ont été établies avec les associations suivantes :

- Association Football Club de Sète 34
- Montant subvention : 228 092 Euros
- Arago de Sète, Volley ball
- Montant subvention : 444 845 Euros
- Dauphins club de Sète
- Montant subvention : 128 341 euros
- Dockers club sétois
- Montant subvention : 56 000 Euros
- Pointe Courte Association Club
- Montant de la subvention : 63.000 Euros
- Association Voile Fun Sète
- Montant subvention : 45 000 Euros
- Salle Vincent Ferrari
- Montant subvention : 30 000 Euros

Les montants des subventions ont été déterminés par le vote du budget annuel 2010 qui vous a été présenté au début de cette séance.

Les subventions accordées seront versées selon l'échéancier établi par la collectivité en accord avec chaque association sportive.

Les conventions seront valables pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ; au-delà, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE les présentes conventions,

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à les signer ainsi que tout document s'y rapportant

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG

Secrétariat Général

Tél. : 04 99 04 70 32

Fax : 04 67 74 98 44

E-mail : secretariatgeneral@ville-sete.fr



ville de **sète**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-038

CITOYENNETE

Objet : TAXES FUNERAIRES - ACTUALISATION - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Jacques MONTAGARD, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Marie-Ange LIGUORI 5ème Adjointe s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 1^{er} février 2007, le précédent Conseil municipal a fixé le montant de la taxe d'inhumation à 16 € et celui de la taxe de crémation à 8 €.

La taxe d'inhumation est due :

- lors d'une inhumation en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession, ou dans un caveau provisoire ;
- lors du dépôt d'une urne cinéraire dans une sépulture, un caveau ou une case de columbarium situés dans un cimetière communal ;
- lors d'une dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ;
- dans le cas où un corps est ré inhumé à la suite d'une exhumation réalisée à la demande du plus proche parent.

La taxe de crémation est perçue pour toute opération de crémation, dès lors que le crématorium est installé sur le territoire de la commune.

Ces taxes n'ayant pas été revalorisées depuis trois ans, je vous propose de les actualiser à raison de 5% d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

FIXE la taxe d'inhumation à :17 €
la taxe de crémation à 8,50 €

AUTORISE le Trésorier municipal à faire recette sous l'imputation suivante :
Nature : 7333 – Fonction : 022 – Service SHPOP

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-039

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET ANNEXE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Jacques MONTAGARD, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4 ème Adjoint s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget primitif 2010 du budget annexe de l'EAU qui se présente ainsi :

Section investissement..... 4 570 480 €

Section exploitation..... 1 134 400 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement		Ch. 021	Vir. de section d'exploitation	556 766,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	64 000,00
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	2 961 800,00	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	3 460 420,00
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.a	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles	75 000,00	Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		Ch. 23	Immobilisations En cours	30 000,00
Ch. 23	Immobilisations En cours	1 118 000,00	Ch. 27	Autres immobilisations	189 680,00
Ch. 26	Participations et créances rattach.	113 000,00	Ch. 040	Opér. ordre transf. entre sections	79 934,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales	189 680,00	Ch. 041	Opérations patrimoniales	189 680,00
Ch. 040	Opérations patrimoniales	113 000,00			
	TOTAL	4 570 480,00		TOTAL	4 570 480,00

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 011	Charges à caract. général	8 200,00	Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	156 500,00	Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante	198 500,00	Ch. 70	Vente de produits	87 000,00
Ch. 66	Charges financières	134 500,00	Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 042	Opér.ordre trsft/sections	79 934,00	Ch.042	Opér.ordre trsft/sections	113 000,00
			Ch. 75	Autres produits gestion courante	934 400,00
Ch.O23	Virem. à section d'investissement	556 766,00	Ch. 77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	1 134 400,00		TOTAL	1 134 400,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le budget primitif 2010 du budget annexe de l'EAU.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-040

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

**Objet : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2010**

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Étaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Eliane ALBANO Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget primitif 2010 de la REGIE DES POMPES FUNEBRES qui se présente ainsi :

Section investissement : 202 964 €

Section exploitation : 1 122 228 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	31 500,00	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	170 236,00
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles	12 000,00	Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	88 000,00	Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours	70 000,00	Ch. 040	Amortissem. Des immobilis.	32 728,00
Ch. 26	Participations et créances rattac.		OO1	Excédent	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		021	Vir. de section d'exploitation	
Ch. 040	Opérations Ordre Trsft/Sections	1 464,00			
	TOTAL	202 964,00		TOTAL	202 964,00

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. O11	Charges à carac. général	340 500,00	Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. O12	Charges de personnel et frais	633 000,00	Ch. 70	Vente de produits	1 105 764,00
Ch. 65	Autres Charges gestion courante	17 000,00	Ch.042	Opérations Ordre Trsft/Sections	1 464,00
Ch. 66	Charges financières	82 000,00	Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 67	Charges exceptionnelles	7 000,00	Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 042	Dotations aux amort. provisions	32 728,00	Ch. 75	Autres produits gestion courante	15 000,00
Ch. 69	Impôt des sociétés	10 000,00	Ch. 77	Produits exceptionnels	
O23	Virem. à section d'investissement		OO2	Excédent	
	TOTAL	1 122 228,00		TOTAL	1 122 228,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le budget primitif 2010 du budget annexe de la REGIE DES POMPES FUNEBRES

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS PAR 30 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-041

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Eliane ALBANO Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget primitif 2010 du budget annexe du CREMATORIUM qui se présente ainsi :

Section investissement : 212 519 €

Section exploitation : 655 000 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	25 000,00	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	171 219,00
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles	15 000,00	Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	72 000,00	Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours	100 000,00	Ch. 040	Amortissem. Des immobilis.	24 962,00
Ch. 26	Participations et créances rattac.		OO1	Excédent	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		021	Vir. de section d'exploitation	16 338,00
Ch. 040	Opérations Ordre Trsft/Sections	519,00			
	TOTAL	212 519,00		TOTAL	212 519,00

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. O11	Charges à carac. général	253 000,00	Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. O12	Charges de personnel et frais	275 000,00	Ch. 70	Vente de produits	654 481,00
Ch. 65	Autres Charges gestion courante	5 000,00	Ch.042	Opérations Ordre Trsft/Sections	519,00
Ch. 66	Charges financières	74 700,00	Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 67	Charges exceptionnelles	6 000,00	Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 042	Dotations aux amort. provisions	24 962,00	Ch. 75	Autres produits gestion courante	
Ch. 69	Impôt des sociétés		Ch. 77	Produits exceptionnels	
O23	Virem. à section d'investissement	16 338,00	OO2	Excédent	
	TOTAL	655 000,00		TOTAL	655 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ADOpte le budget primitif 2010 du budget annexe du CREMATORIUM

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS PAR 30 VOIX POUR ET 9
ABSTENTIONS.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-042

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

**Objet : BUDGET ANNEXE DU PORT DES QUILLES - VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2010**

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Étaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Laurence MAGNE 2ème Adjointe s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget primitif 2010 du budget annexe du PORT DES QUILLES qui se présente ainsi :

Section investissement : 64 000 €

Section exploitation : 261 000 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section invest				
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	16 500,00	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	26 010,00
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles	7 500,00	Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	Ch. 23	Immobilisations En cours	11 180,00
Ch. 23	Immobilisations En cours	35 000,00	Ch.458	Compte de tiers	
Ch. 26	Participations et créances rattac.		Ch. 040	Opér.ordre transf.entre sections	26 810,00
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		Ch. 021	Vir. de section d'exploitation	
Ch. 041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL	64 000,00		TOTAL	64 000,00

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 011	Charges à carac. général	72 200,00	Ch. 002	d'exploit° reporté	
Ch. 012	Charges de personnel et frais	136 960,00	Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante		Ch. 70	Vente de produits	261 000,00
Ch. 66	Charges financières	12 600,00	Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 69	Impôt sur bénéfices et assimilés	1 250,00	Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 042	Opér.ordre transf.entre sections	26 810,00	Ch. 75	Autres produits gestion courante	
Ch. 023	Virem. à section d'investissement	11 180,00	Ch. 77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	261 000,00		TOTAL	261 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le budget primitif 2010 du budget annexe du PORT DES QUILLES

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-043

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS - DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Patrick LAVIT Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L. 2312.1 du CGCT, je vais vous exposer les orientations du budget annexe de la Régie Municipale des Transports pour l'exercice 2010.

Je vous rappelle que le Conseil municipal a seulement à débattre puis à prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-044

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET ANNEXE DU PARC AQUATECHNIQUE - DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Madame Laurence MAGNE 2ème Adjointe s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L.2312.1 du CGCT, je vais vous exposer les orientations du budget annexe du PARC AQUATECHNIQUE pour l'exercice 2010.

Je vous rappelle que le Conseil municipal a seulement à débattre puis à prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-045

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

FINANCES

Objet : BUDGET ANNEXE DU PARC AQUATECHNIQUE NORD - DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Madame Laurence MAGNE 2ème Adjointe s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L.2312.1 du CGCT, je vais vous exposer les orientations du budget annexe du PARC AQUATECHNIQUE NORD pour l'exercice 2010.

Je vous rappelle que le Conseil municipal a seulement à débattre puis à prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-046

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

POLITIQUE DE LA VILLE

Objet : DENOMINATION DES LUDOTHEQUES VILLEFRANCHE ET DE L'ILE DE THAU

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Madame Nadia TAOUIL Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

La ludothèque du centre social Villefranche connaît depuis sa création un tel succès qu'il nous a paru indispensable de doter le quartier de l'île de Thau d'une structure de même type.

Ainsi, depuis début février, une nouvelle ludothèque rattachée au centre social Nicolas Gabino commence à rayonner dans le quartier de l'île de Thau et au-delà, grâce aux partenariats établis avec la PMI, l'éducation nationale, le CCAS et Thau Agglomération.

Ces deux structures sont complémentaires, les usagers pouvant, en fonction des jours d'ouvertures, fréquenter l'une ou l'autre indifféremment.

Aussi, pour permettre de mieux les identifier, il est proposé de leur attribuer une dénomination.

La ludothèque située rue Villefranche a coutume d'utiliser sur les supports de communication présentant ses animations l'expression « 1.2.3. Jouons » qu'il est proposé de retenir comme nom de cette structure.

Pour identifier la ludothèque située au pied du bâtiment le Cannas, dans le quartier de l'île de Thau, le nom de « l'île aux jeux » a été pressenti.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la dénomination « **1.2.3. JOUONS** » pour la ludothèque située rue **Villefranche**,
et celle de « **l'île aux jeux** » pour la ludothèque située à l'île de **Thau**.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-047

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

POLITIQUE DE LA VILLE

Objet : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010 - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - FINANCEMENT

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Régis LOMBARDI Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale validé et signé par l'Etat, le Département de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau a été prorogé pour 2010.

Ce contrat qui vient en complément des dispositifs de droit commun doit soutenir des actions à destination des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Ile de Thau et Centre Ville), actions qui doivent s'inscrire dans les 5 champs prioritaires suivants :

- La réussite éducative,
- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- La prévention de la délinquance et la citoyenneté,
- La santé,
- L'habitat et le cadre de vie.

Pour mettre en place cette politique, nous nous appuyons sur nos services municipaux mais aussi sur des associations qui œuvrent sur le terrain et répondent à l'appel à projets annuel pour mener à bien des projets conformes à nos orientations.

Après instruction des projets par tous les partenaires du CUCS et compte tenu des ultimes concertations en Comité de Pilotage du 16 décembre 2009, nous avons retenu un certain nombre de projets pour 2010.

En complément des crédits que vous venez de voter au budget primitif concernant les actions régulières que mènent ces associations dans les quartiers, il convient à présent de ventiler un deuxième volet de financement regroupé au budget primitif sous l'appellation « diverses à octroyer » pour soutenir des actions plus spécifiques, innovantes ou ponctuelles détaillées ci-dessous :

- El Baal1 500 €
Création et diffusion de spectacles
- Boutique de Gestion 1 000 €
Passion d'entreprendre pour les jeunes
- Centre Loisirs Jeunes
 - Développer le respect dans les transports 500 €
 - Activités citoyennes, sportives et culturelles 4 600 €
- IPEC 1 000 €
Université du Citoyen
- TAOU 1 500 €
Atelier de couture coopératif et solidaire
- Cultures du Cœur 1 000 €
Favoriser l'accès à la culture des personnes en situation précaire
- Fabulette1 000 €
Théâtre pour tous

- Femmes en Languedoc-Roussillon	1 000 €
Soutien aux parents et particulièrement aux femmes	
- Maîtres Nageurs Sauveteurs du Languedoc.....	1 000 €
Initiation des collégiens aux gestes de premiers secours	
- Secours Populaire	
• Compte sur tes 10 droits	1 250 €
• Mieux vivre chez soi	1 000 €
- Club de plongée Odysée : activités de plongée à but pédagogique	
• Nemo	1 000 €
• Hippocampe	1 000 €
- Portia	3 160 €
Prévention de conduites à risque	
- Maison de quartier	3 000 €
Sport, santé, alimentation	
- Horizon	1 000 €
Point Ecoute jeunes	
- Métisète	10 000 €
Ateliers de danse et musique et concert Fiest'A Sète sur l'île de Thau	
- Compagnons bâtisseurs	5 000 €
Ateliers de quartiers pour la rénovation de logements	
- Cetavoir.....	1 600 €
Petit objet multimedia	
- Roller Thau	800 €
Patinage, vecteur d'intégration pour les filles	
- Foyer des Jeunes Travailleurs.....	2 000 €
Favoriser l'accès à une réelle autonomie des jeunes pour le logement	
- Planète Sciences	1 000 €
Action de vulgarisation des sciences par le jeu auprès des enfants	
- Kick-boxing	800 €
Le sport vecteur d'intégration	
- Scène Nationale.....	20 000 €
Multiplier les pratiques artistiques et les ateliers culturels à la Passerelle	
- Société Nautique	1 000 €
Initiation et formation à la navigation sur voiliers	
- Solidarité Urgence Sétoise	
Lutter contre les violences conjugales	4 500 €
Prévenir contre les conduites addictives	3 500 €

TOTAL **75 710 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ATTRIBUE l'ensemble de ces subventions, dont le montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Commune sous l'imputation 820/6574 COHSOC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-048

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

PERSONNEL

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Madame Catherine MARAVAL Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

Dans le cadre de l'intérêt du service, il convient de mettre en conformité le grade et la fonction qu'occupent certains de nos agents, au regard de leur responsabilité effective.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prononcer les modifications suivantes, portant création au tableau des effectifs :

BUDGET DE LA VILLE

Catégorie A

Filière administrative :

- 01 poste d'Attaché territorial Principal

Filière technique :

- 01 poste d'Ingénieur de Classe Normale
- 01 poste d'Ingénieur Principal

Filière culturelle – Enseignement Artistique :

- 01 poste de Professeur d'enseignement artistique Hors Classe

Filière culturelle – Patrimoine :

- 01 poste de Conservateur du Patrimoine

Catégorie B

Filière administrative :

- 03 postes de Rédacteur Chef

Filière technique :

- 01 poste de Contrôleur Principal

Filière sportive :

- 02 postes d'Educateur des A.P.S Hors Classe

Filière culturelle – Patrimoine & Bibliothèque :

- 01 poste d'Assistant Qualifié de Conservation de 1^{ère} classe

Filière culturelle – Enseignement Artistique :

- 01 poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique

Filière Sociale :

- 01 poste d'Assistant Socio-Educatif Principal
- 01 poste d'Educatrice de Jeunes Enfants

Catégorie C

Filière technique :

- 42 postes d'Adjoint Technique de 1^o classe
- 07 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^o classe,
- 02 postes d'Agent de Maîtrise
- 03 postes d'Agent de Maîtrise Principal

Filière Police Municipale :

- 02 postes de Brigadier Chef Principal

Filière Animation :

- 01 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2° classe

Filière Culturelle – Patrimoine :

- 01 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1° classe
- 01 poste d'Adjoint Principal du Patrimoine de 1° classe

Filière Sociale :

- 01 poste d'Agent Social de 1° classe,

Filière Médico-Sociale :

- 01 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2° classe

BUDGET DE L'EAU

Catégorie C

Filière technique :

- 03 postes d'Agent de Maîtrise Principal

BUDGET DES TRANSPORTS

Catégorie C

Filière technique :

- 01 poste d'Adjoint technique Principal de 2° classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le tableau des effectifs ainsi modifié

AUTORISE le Maire ou l' élu délégué à signer tout document s'y rapportant

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :
Nature : 64111 Fonction : 020 Service : DRH

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-049

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

AFFAIRES CULTURELLES

Objet : ECOLE DES BEAUX ARTS - ECHANGES PEDAGOGIQUES DANS LE CADRE DE L'ECOLE APRES LES COURS - CONVENTION A PASSER AVEC LE COLLEGE JEAN MOULIN

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Jean-Marie TAILLADE 3ème Adjoint s'exprime en ces termes :

L'Ecole des beaux arts de Sète et le Collège Jean Moulin mettent en place une collaboration pédagogique dans le cadre de l'Ecole Après les Cours (EAC).

Un professeur de l'école des beaux prendra en charge des stages d'arts plastiques au Collège Jean Moulin.
Chaque stage comprendra cinq séances de 2 heures.

Les locaux et le personnel nécessaire à l'ouverture et fermeture des salles et du collège seront mis à disposition par le Collège Jean Moulin.

Le professeur mis à disposition sera assisté dans son travail par un assistant, choisi par l'Ecole des Beaux Arts, qui sera rémunéré dans le cadre de l'Ecole Après les Cours (EAC) par le Collège Jean Moulin.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle pourra être dénoncée par les deux parties.

Ce service n'entraînera pas d'incidence financière pour la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE la convention d'échanges pédagogiques dans le cadre de l'Ecole Après les Cours (EAC),

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-050

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

AFFAIRES CULTURELLES

Objet : MUSEE PAUL VALERY - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE
REHABILITATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE
RECETTE

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur François COMMEINHES Maire s'exprime en ces termes :

Le Musée Paul Valéry, après quelques dizaines années d'exploitation, nécessite une rénovation.

Cette rénovation, d'un montant estimé à 642 000 € pour les travaux et à 50 000 € pour l'étude, consiste en une réhabilitation et une mise en conformité de cet établissement, ceci afin de mieux préserver les collections permanentes et de pouvoir y accueillir des œuvres prêtées par des musées prestigieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

DE SOLLICITER les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, La Région, Languedoc Roussillon, le Département de l'Hérault et, de manière générale, auprès de tout organisme public ou privé

D'AUTORISER Le Maire ou l'élu délégué à signer tout document se rapportant à ces demandes de subventions,

D'AUTORISER Le Trésorier Municipal à faire recette le moment venu des subventions versées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS PAR 38 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-051

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

SPORTS

Objet : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE LA VOILE - CONVENTION A PASSER AVEC L'ECOLE DES GLENANS - FINANCEMENT

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Serge PAIOLA Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

La Ville de SETE est dotée d'une palette d'activités nautiques très large, notamment dans le domaine de la voile, dans le cadre du Centre Nautique de la Ville de SETE.

Ces activités vont de l'initiation au perfectionnement – s'adressent aux enfants, adolescents et adultes – et se déroulent soit sur l'étang soit en mer (optimist, catamaran, planche à voile) par le biais de l'Ecole Municipale ou par l'intermédiaire des stages qui sont organisés par le Centre Nautique.

Des structures associatives viennent compléter cette palette (Voile Fun Sète, Société Nautique de Sète...).

Toutefois, aujourd'hui, la Ville souhaite, dans le cadre du développement de la pratique de la voile, proposer une activité jusqu'alors inexistante sur SETE, à savoir l'activité « Croisière ».

L'école des Glénans, première école de voile d'Europe, peut assumer ces activités en prenant place sur le Môle Saint Louis et en mettant à la disposition du public sa flotte « Croisière » formée de bateaux habitables.

Les sites internet respectifs de la Ville et des Glénans assureront la promotion de cette activité ainsi que les différentes documentations éditées par les co-contractants suivant les modalités figurant sur la convention ci-annexée.

L'installation de la structure et les différents moyens techniques indispensables au démarrage de l'activité vont générer un budget d'environ 10 000 € TTC.

Dans ce cadre, la participation annuelle de la Ville s'élève à 3000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE cette convention,

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :

Nature 622802

Fonction 415

Service SPORT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-052

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

MARCHES PUBLICS

Objet : AUTORISATION DE PROGRAMME N°09-SP-001 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE VOILE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A PASSER AVEC LE MAITRE D'OEUVRE MONSIEUR LUC SEBBANE - FINANCEMENT

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Serge PAIOLA Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Par délibération du conseil municipal du 16 Décembre 2008, la commune de Sète a décidé de construire une école de voile sur le domaine portuaire des Quilles pour un coût estimé de 167 224€ HT.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été attribuée à Monsieur Luc SEBBANE, architecte DPLG dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics.

- Avis de publication en date du : 10 juillet 2008
- Réception des offres : 18 août 2008
- Ouverture des plis : 20 août 2008
- Choix du titulaire : 20 septembre 2008

Le montant des honoraires s'élevant à 14 381,26€ HT soit 8,6 % du montant estimé des travaux.

Le conseil municipal du 7 Juillet 2009 tenant compte de l'évolution du projet passé de 140 M2 à 190 M2 utiles et couverts : création d'un vestiaire supplémentaire, création d'un espace supplémentaire de 10 M2 dédié à l'accueil d'un distributeur automatique de billets, adaptation des fondations suite aux préconisations du bureau de contrôle après études de sol, a validé cette nouvelle proposition et porté le montant des travaux à 334 448 € HT.

Cette évolution a induit une augmentation des honoraires du maître d'œuvre négociée dans le cadre d'un protocole transactionnel ci-joint, par lequel le maître d'œuvre accepte le versement par la Ville d'une indemnité forfaitaire de 7,6 % sur l'ensemble du nouveau montant des travaux soit 25 418,05€ HT pour solde de tout compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le dit protocole transactionnel

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à le signer ainsi que tout document relatif à son exécution.

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet

(Opération : 09-SP-001) APCP N°09-SP-001

Nature 2031 Fonction 414 Service SPORT

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 38 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-053

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

MARCHES PUBLICS

Objet : LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE IMPRIMANTE COULEUR ET D'UNE PRESSE NUMERIQUE - ATTRIBUTION DE MARCHES - FINANCEMENT

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres passée en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la location et la maintenance d'une imprimante couleur grand format et d'une presse numérique, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 23 décembre 2009, pour une remise des offres fixée au 3 février 2010 au plus tard.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis arrivés en Mairie dans les délais réglementaires, en séance du 4 février 2010. Pour le lot n°1, 5 entreprises ont remis des offres recevables, pour le lot n°2, 6 entreprises ont remis des offres recevables.

Après avoir confié les plis pour analyse au service Imprimerie, la Commission, lors de sa séance du 11 février 2010, au regard des critères de sélection des offres, a décidé d'attribuer le marché :

- lot 1 « Location et maintenance d'une imprimante couleur grand format » à la société AXE2I 34400 LUNEL, pour un montant mensuel de 1.196 € TTC/mois ;
- lot 2 « location et maintenance d'une presse numérique couleur » à la société OCE France 93882 NOISY LE GRAND CEDEX (siège social), pour un montant mensuel de 1.806,92 € TTC/mois.

Le marché est conclu pour une période initiale courant de sa date de notification. A l'exception de sa dernière année d'exécution, le marché peut être reconduit par période successive de 1 an sans que sa durée totale d'exécution ne puisse excéder cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Maire ou l' élu délégué à signer les marchés à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville sous les imputations suivantes :

Nature	61356	Fonction	020	Service	IMP
--------	-------	----------	-----	---------	-----

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-054

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

MARCHES PUBLICS

Objet : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES PLAGES - ATTRIBUTION DE MARCHES - FINANCEMENT

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Pour répondre aux besoins de la Ville en matière d'entretien de ses plages, une consultation a été lancée.

Dans le cas d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, un marché doit être passé pour les prestations de ramassage des pierres et d'enlèvement des rochers immergés sur tout le littoral et plus particulièrement dans les zones de baignades.

Il s'agit d'un marché à bons de commande qui sera passé en application de l'article 77 du code des marchés publics, pour une durée initiale d'un an reconductible annuellement pour une durée maximale de 4 ans.

Un avis d'appel à concurrence a été transmis à la publication du BOAMP le 10 décembre 2009.

Au terme des délais de publicité et après ouverture des plis et analyse des offres du 11/02/2010, la commission ad-hoc des marchés publics a proposé :

LOT N°1 : Ramassage de pierres : sans montant minimum et avec un maximum de 25 000 € HT par an :

l'entreprise SGREG, ZI des eaux blanches BP 98- Sète Cedex pour un montant estimatif annuel de 18 110,00 € HT

LOT N°2 : Enlèvement de rochers immergés sans montant minimum et avec un maximum de 100 000 €/an HTVA :

l'entreprise BUESA – ZI Rue René Gomez CS 20684 – 34535 Béziers Cedex pour un montant estimatif annuel de 30 850,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE l'attribution des marchés susvisés aux entreprises SCREG et BUESA

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville prévus à cet effet,

Nature : 2312 Fonction : 833 Service PCHS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-055

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

COMMERCE - ARTISANAT

**Objet : CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE 2010 A 2021 -
APPROBATION DU DOSSIER DE CONCESSION - FINANCEMENT**

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Étaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Sébastien PACULL Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Le dossier de la concession par l'Etat à la commune de Sète des plages naturelles situées sur son territoire est en voie d'achèvement.

A la suite de l'enquête publique, clôturée le 18 janvier dernier, le cahier des charges a été rédigé dans sa forme définitive par les services de l'Etat.

Ce document reprend la description du domaine, objet de la concession, en y intégrant les emplacements limitativement réservés aux activités liées à l'exploitation des baignades de mer et aux zones d'activité municipale où pourront s'exercer les activités sportives et d'animation de plage.

A cet égard, sont énoncées les conditions minimales de fonctionnement que devront respecter ces activités en terme de surface bâtie, de liberté de passage laissée par rapport au rivage, d'équipements annexes tels que les accès aux réseaux, les installations sanitaires, les aménagements liés à l'accessibilité des personnes handicapées.

La durée d'exploitation retenue par le cahier des charges est fixée à 6 mois. En effet, l'Etat, propriétaire du domaine, a considéré qu'au moment des équinoxes de printemps et d'automne, les coups de mer sont fréquents, exposant les installations à des risques inutiles dans des périodes qui, par définition, se situent en dehors de la saison estivale.

En conséquence, l'exploitation des activités est fixée à 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année, en y ajoutant avant et après 15 jours réservés au montage et démontage des structures.

La Ville prend en charge les postes de secours, les douches balnéaires, sanitaires publics, l'aménagement d'accès pour les handicapés et l'installation de pontons. Elle est tenue d'assurer l'entretien et la conservation de la plage, sa surveillance, y compris par la mise en place de l'ensemble des dispositifs y concourant ; matériels réglementaires de signalisation, balisage.

La concession est consentie pour une durée de 12 ans, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sous réserve que la totalité des lots soit attribuée, la redevance annuelle due par la Ville se monte à 16 725 € pour la première année. Elle est ensuite révisable tous les ans sur la base de l'indice TP02 et en fonction de la superficie globale réellement amodiée, chaque année, par le concessionnaire.

Outre le cahier des charges, l'ensemble du dossier soumis ce jour à votre approbation comprend :

- Pièces administratives
- Plan de situation
- Les plans :
 1. Plan général aux 1/10 000
 2. Plan par Plages aux 1/2 500
 3. Récapitulatif des sous concessions et des Z.A.M.
- Cahier des charges de la concession
- Modalité d'installation et d'exploitation des équipements de plages
- Tableaux financiers
- Accessibilité sur la plage des personnes handicapées

- Dispositifs d'information
- Arrêté préfectoral
- Pièces annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le dossier relatif à la concession par l'Etat à la Ville des plages naturelles situées sur son territoire, valable jusqu'au 31 décembre 2021,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice, Nature : 637 Fonction : 833 Service PLAGE,

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-056

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

AMENAGEMENT URBAIN

Objet : ZAC OUEST - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D'ECHANGE FONCIER A PASSER AVEC LA SA ELIT ET ERDF

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur François COMMEINHES Maire s'exprime en ces termes :

La Ville de Sète a engagé une opération d'aménagement sous forme de zone d'aménagement concerté sur des terrains situés à l'Ouest de la Ville entre la ZAC de Villeroy et le rond-point du Vignerai.

Le Conseil Municipal a approuvé le dossier de la création de cette zone, le 28 novembre 2006, le dossier de réalisation a quant à lui été approuvé le 5 janvier 2008.

Par convention publique d'aménagement approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2002, la Ville de Sète a confié l'aménagement de l'Entrée Ouest de la Ville à la SA ELIT.

ERDF est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BT n°284 de 4.030 m² sur la ZAC, dont la destination serait l'assiette d'un deuxième poste source et dont la réalisation pourrait intervenir à partir de 2025. La présence de cette réserve foncière n'apparaît pas compatible avec l'aménagement d'ensemble cohérent de ce secteur.

La valeur de cette parcelle estimée par le Service des Domaines en avril 2009 est de 22 600,00 € (vingt deux mille six cent euros). L'acquisition de cette parcelle a été négociée. ERDF ne souhaite pas une contrepartie financière mais accepterait un terrain en échange.

La Ville a proposé un échange en deux phases :

- Phase transitoire : le terrain proposé ce jour serait celui devant accueillir la déchetterie le long de la voie ferrées correspondant au lot 15 de la ZAC (cf. plan 5 joint – 5.027 m²) ;
- Phase définitive : la Ville qui élabore son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) prévoit un emplacement réservé sur le lido entre Sète et Marseillan pour accueillir ce poste source.

Après acceptation du principe de cet échange par ERDF, un projet d'accord transactionnel a été mis au point entre les parties selon les articles 2044, 2045, et suivants du Code civil.

Le présent projet de protocole est établi pour prévenir tout litige qui pourrait opposer la Ville, la SA ELIT, ERDF, et leurs ayants-cause.

Il définit :

- d'une part, l'échange de terrain dont sont propriétaires la SA ELIT et ERDF, soit la parcelle cadastrée section BT n°284 en échange du lot n° 15 de la ZAC de l'Entrée Ouest ;
- d'autre part, l'engagement de la Commune et ERDF qui prévoit dans un délai de cinq ans à compter de la signature du protocole, l'échange du lot n° 15 contre un terrain de valeur équivalente pour la construction du poste source ; l'emplacement de ce terrain se situerait entre Sète et Marseillan.

Si la Ville ne parvenait pas à acquérir un terrain de substitution, ERDF resterait propriétaire du lot N° 15 ; l'obligation pour la Ville est une obligation de moyens, non de résultat.

ERDF s'engage à mettre à disposition de la Ville de Sète le lot n° 15 pour une durée minimale de 15 ans dans le cas de la réalisation d'une déchetterie sur ce terrain, par la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, dans le cadre d'un contrat administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le protocole transactionnel d'échange foncier entre la SA ELIT, ERDF, et la Commune de Sète concernant la réalisation de la ZAC Ouest ;

AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer l'accord transactionnel, et les actes notariés s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS PAR 29 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-057

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

URBANISME

Objet : MODIFICATION DU PLAN D OCCUPATION DES SOLS - ZONE I-NAB ZAC
ENTREE OUEST

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Étaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART , Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Par délibération du 07 juillet 2009, le Conseil municipal de Sète a prescrit une modification du Plan d'Occupation des Sols portant sur les précisions du règlement de la zone INAb du P.O.S. concernant la Z.A.C. Entrée Ouest et a approuvé le dossier des modifications envisagées portant sur la hauteur des constructions et la programmation d'une déchetterie.

Après notification du projet de modification du POS aux personnes publiques associées, le Maire a diligenté une enquête publique par arrêté du 24 septembre 2009.

Conformément à cet arrêté municipal, l'enquête publique s'est déroulée pendant trente jours consécutifs, du 21 octobre 2009 au 20 novembre 2009 inclus, selon les conditions réglementaires.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune observation, favorable ou défavorable.

Le Commissaire-enquêteur a transmis le 31 décembre 2009 ses conclusions favorables, ci-annexés à la présente délibération.

Le Commissaire-enquêteur émet **un avis favorable** à condition que :

« L'éventuel projet d'aménagement d'une déchetterie dans ce secteur soit assorti d'une architecture adaptée et que soient pris en considération, dans un règlement intérieur à établir, les divers inconvénients qui pourraient résulter de cette installation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE le Maire, ou l'Eu délégué, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 38 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,
ABSTENTION : 0, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-058

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOLET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Madame Delphine LE SAUSSE Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

Je vous rappelle que, par délibération en date du 09 décembre 2009, nous avons créé la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et désigné nos représentants appelés à y siéger.

Aujourd'hui, dans la perspective de la création à l'échelon intercommunal de cette commission par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT), il convient que nous désignions nos représentants à cette instance dont les attributions s'exerceront dans le cadre des seules compétences communautaires, soit principalement les transports et les bâtiments appartenant à la CABT.

Notre représentation doit s'effectuer à raison de 2 titulaires dont un élu communautaire et 2 suppléants dont également un élu communautaire et je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

Mme Delphine LE SAUSSE
M. Moussa NAÏM (élu communautaire)
Mme Hélène CAPMAS

Suppléants

Mme Colette POUZOULET
M. Antoine DE RINALDO. (élu communautaire)
Mme Jeanine LEGER

en vous rappelant que cette désignation peut s'effectuer à main levée, si vous en êtes d'accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de procéder à cette désignation à main levée,

ELIT les représentants de cette commission comme suit :

<u>Titulaires</u>	Nbre de voix	<u>Suppléants</u>	Nbre de voix
Mme Delphine LE SAUSSE	29	Mme Colette POUZOULET	29
M. Moussa NAÏM	29	M. Antoine DE RINALDO	29
Mme Hélène CAPMAS	10	Mme Jeanine LEGER	10

Sont donc désignés :

Titulaires

Mme Delphine LE SAUSSE
M. Moussa NAÏM (élu communautaire)

Suppléants

Mme Colette POUZOULET
M. Antoine DE RINALDO. (élu communautaire)

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0, NE PREND PAS PART AU VOTE : 0.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-059

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

SERVICES TECHNIQUES

Objet : BANQUE DE DONNEES A SUPPORT CARTOGRAPHIQUE -
NUMERISATION DU CADASTRE - MISE A DISPOSITION DES DONNEES
CADASTRALES - CONVENTION A PASSER AVEC LA LYONNAISE DES
EAUX ET LE CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT - AUTORISATION DE
RECETTE

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Le 7 Mars 1991, une convention relative à la réalisation d'une banque de données pluridisciplinaires à support cartographique sur le département de l'Hérault a été signée entre la Direction Générale des Impôts et le Conseil Général de l'Hérault.

Par délibération du 20 mai 1998, La Ville de SETE a signé une convention de partenariat avec Le Conseil Général de l'Hérault qui décrit la participation de la Commune de SETE lors de la numérisation du cadastre.

Hormis les partenaires fondateurs qui disposent d'un droit d'usage des données graphiques du cadastre, il est prévu que tout demandeur remplissant une mission de service public, telles qu'elles découlent de leurs attributions légales ou réglementaires puisse avoir accès à ces données en contrepartie d'une participation financière.

Peuvent également être partenaires les concessionnaires et gestionnaires de réseaux.

La Lyonnaise des Eaux a fait une demande afin de disposer des données cadastrales de la Ville de Sète.

Cette mise à disposition se traduit par la signature d'une convention tripartite ci-après proposée.

Elle implique le versement par le demandeur d'une participation à la numérisation du cadastre à hauteur de 10 % du montant initial, soit, pour la Ville de SETE, la somme de 1.275,68 € TTC ; cette participation fixée par la convention d'origine étant répartie entre les partenaires fondateurs conformément au prorata de leur participation financière initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE la convention tripartite relative à la mise à disposition des données cadastrales de la Ville de SETE à la Lyonnaise des Eaux,

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette le moment venu sur les lignes ouvertes à cet effet :

Fonction : 40 Nature : 758 Service : PLANRES

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2010-060

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2010

SERVICES TECHNIQUES

Objet : EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille dix et le 02 mars, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Delphine LE SAUSSE, Nadia TAOUIL, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Jocelyne CASSANY donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VILLE DE SETE

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

La Ville de Sète est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AD n°244, d'une superficie de 5247 m².

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration, THAU AGGLOMERATION est intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Une évaluation de la valeur vénale a été réalisée par les Services Fiscaux sur la base de 419 800 € avec une marge d'appréciation fixée à 20%, compte non tenu du coût du désencombrement des matériaux.

Les deux collectivités ont convenu de conclure cette transaction foncière au prix susmentionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE le principe de la vente à la C.A.B.T de la parcelle cadastrée AD 244 pour un montant de 419 800€. Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette le moment venu du produit de la vente, recette qui sera inscrite au budget sous l'imputation :

Nature : 775 Fonction : 020 Service : PAT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG